

République française

Département de la Moselle

COMMUNE DE MALLING
PETITE-HETTANGE



A R R E T E N° 17 / 2024

ARRÊTE DE CIRCULATION

Travaux sur voirie Domaine de la Sapinière

Le Maire de la Commune de MALLING - PETITE HETTANGE,

- VU la loi N° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités territoriales ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- VU le code de la route ;
- VU la demande formulée par mail le 24 juillet 2024 par l'entreprise **TERÉLIAN** 10, rue des Charpentiers 57000 à **METZ** en la personne de **Monsieur GAZIN Maxime** ;
- **CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer la sécurité du chantier et des usagers de la route et aussi de faciliter le bon déroulement des travaux ;

A R R E T E

ART. 1^{er} : L'entreprise **TERÉLIAN** chargée de l'exécution des travaux est autorisée à exécuter des travaux pour la mise en sécurité du tampon d'assainissement situé entre le parking de l'entrée du Domaine de la Sapinière et l'habitation n°18;

ART. 2 : Les travaux se dérouleront le jeudi 25 juillet 2024 à partir de 8h00 et ce jusqu'à la fin des travaux ;

ART. 3 : En fonction de l'importance du chantier, les prescriptions sont les suivantes :

- Les 2 sens de circulation sont maintenus ;
- Stationnement interdit pour tous véhicules dans l'emprise du chantier.

ART. 4 : La mise en place de la signalisation réglementaire et barrières autour du tampon ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par l'entreprise **TERÉLIAN**, chargée des travaux ;

ART. 5 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Malling/Petite-Hettange ;

ART. 6 : Le Maire de la Commune, l'entreprise **TERÉLIAN**, ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

ART. 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RETTEL ;
- Monsieur **GAZIN Maxime** Chef de service des travaux ;
- Service technique de la commune ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle

Fait à Malling, le 24 juillet 2024

Marie-Rose LUZERNE
Maire de Malling / Petite-Hettange

